

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 40 Subvention (2.600 euros) - Conditions d'accueil du. de la résident.e ICORN (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature de l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Paris et la Cité internationale des arts et d'attribuer une subvention à la Fondation Cité internationale des arts dans le cadre de l'accueil du.de la résident.e du programme ICORN ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Délégation Générale aux Relations Internationales attribue une subvention à la Fondation Cité Internationale des arts, d'un montant de 2 600 euros.

Article 2 : La dépense correspondante de 2 600 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO